

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

LE TRAVAIL FÉMININ et LA GUERRE

- La situation
- Les dangers
- Les remèdes

Prix: 15 sous

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1942

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913) . Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclique « Rerum novarum »* S. S. Léon XIII
- 18-19. — *Contre l'alcool* . . . Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
33. *Les Ecoles maternelles* . . . R. P. Daly, C. S. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.* R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités* . . . R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* . . . Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neutres.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale* Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale.* Edouard Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* XXX
103. *Les Caisses Desjardins: œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
108. *La Gaspésie* J. W.
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada* . . . Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* . . . Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme* S. G. Mgr Lafèche
125. *L'Apprentissage* E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* . Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien.* Georges Bouchard
131. *Les Paysans de France.* . . . Georges Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Education de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* . . . Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Education.* C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Eclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* . . . Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Emile Farley, C. S. C.
- 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
163. *La Réforme du calendrier* . . . J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* Georges Bouchard

Le Travail féminin et la guerre

HN
31
E 311
L 3115
1942

Le travail féminin dans les usines de guerre devient une des questions les plus importantes de l'heure. C'est tout le problème de la famille qu'il soulève. Et donc l'avenir même du pays.

Notre nationalité y est particulièrement intéressée. La famille a été jusqu'ici notre grande force, la source non seulement de notre capital humain, mais encore des vertus et des traditions qui nous ont permis de durer, malgré l'infériorité du nombre, dans cette lutte pour l'existence que nous avons dû constamment livrer.

Aussi tous ceux qu'intéresse notre survivance s'inquiètent à bon droit des circonstances tragiques où nous placent les événements. Rien ne sert de cacher les faits. Il faut regarder le problème tel qu'il se pose et tâcher d'y trouver une solution.

D'excellents esprits s'y sont efforcés depuis quelque temps par la plume et la parole, mais ils ont besoin d'être appuyés par une opinion forte et éclairée. Nous avons cru aider la cause vitale qu'ils défendent en groupant ici quelques articles et documents propres à renseigner nos concitoyens sur cette importante question.

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE.

Une situation inquiétante

Une des conséquences les plus tristes du capitalisme industriel a été d'attirer hors du foyer vers l'usine une proportion croissante de main-d'œuvre féminine. La femme y est allée, poussée d'abord par la nécessité d'alimenter un budget familial rachitique, puis séduite par une propagande intéressée ou aveugle qui faisait consister la dignité de la femme, non pas dans son rôle d'épouse, de mère et de reine du foyer, mais dans l'« affirmation de sa personnalité », dans la « liberté de faire sa vie » et dans son « émancipation ». Les résultats sont obviés partout. La femme moderne s'émancipe de plus en plus : — de l'*enfant*, et l'on a le *Birth Control* ou le *Planned Parenthood*, — du *mari*, c'est le divorce rendu de plus en plus facile, — du *mariage* lui-même et l'on a le *Companionate Marriage* et ses variantes. Certes la solidité de nos cadres sociaux a pu enrayer chez nous ce travail de désagrégation. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir que les bases mêmes de la famille sont menacées chez nous comme ailleurs.

Car, depuis deux ans, le départ de milliers d'hommes pour l'armée et le lancement de nouvelles usines ont créé un besoin urgent et considérable de main-d'œuvre supplémentaire, que la population féminine du pays est appelée à fournir. Impôt terrible de la guerre moderne totale. C'est par dizaines de milliers déjà que les femmes canadiennes servent sur le front industriel.

Aussi il appartient aux dirigeants politiques et aux chefs d'industrie, conscients de leur responsabilité envers la nation, de limiter aux besoins réels l'embauchage des femmes dans les usines. Or, bien loin qu'il en soit ainsi, on élimine sans gêne, dans beaucoup d'usines de guerre, les hommes même d'âge non militaire pour les remplacer par des jeunes filles, payées moins cher naturellement, les

éloignant ainsi de la famille, — et de l'école, puisque dans bien des cas ce sont presque des enfants, — et les exposant prématurément aux dangers moraux de l'usine, et même à de multiples dangers physiques. « Car il est avéré, quoique cela ne soit pas rendu public, qu'un grand nombre de jeunes filles travaillant dans les usines de guerre y sont estropiées. » Ainsi s'exprimait M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., dans une lettre au premier ministre du Canada.

Le gouvernement, qui s'autorise volontiers de l'état de guerre pour exercer partout son contrôle, se doit d'intervenir ici. La santé physique et morale de la nation, gage d'un effort de guerre soutenu et d'un effort d'après-guerre qui sera rude, y est directement intéressée.

Dans de nombreuses usines de guerre canadiennes, on ne semble pas s'être avisé de l'inconvenance de faire travailler les femmes la nuit. Les graves périls physiques et moraux auxquels le travail de nuit expose les femmes, surtout les jeunes filles, sont multiples; ses conséquences sur la vie familiale, désastreuses. Si bien que, depuis cinquante ans, les congrès de législation sociale internationale se sont occupés du problème et que le Bureau international du Travail, dès sa création, s'est appliqué à faire interdire partout le travail industriel féminin de nuit. De fait, une quarantaine d'États ont ratifié une convention internationale dans ce sens.

Aujourd'hui même, jusque dans les pays belligérants les plus engagés, on s'efforce de maintenir dans leur rigueur les dispositions prévues. Ainsi, en Grande-Bretagne, le travail féminin de nuit dans les usines demeure légalement interdit; sa pratique, exceptionnelle, doit faire l'objet d'une autorisation particulière. En Australie, une décision de la Cour d'arbitrage en date du 22 juillet 1940 a maintenu l'interdiction d'employer la main-d'œuvre féminine dans l'industrie textile après neuf heures du soir,

même pour remplir des contrats de la Défense nationale. Enfin, l'Allemagne, dont l'effort de guerre total ne saurait être mis en doute, après avoir, sous le coup de la mobilisation générale, autorisé assez largement le travail de nuit des femmes, l'élimine progressivement ou, quand les exigences de la guerre ne le permettent pas, l'entoure des plus grandes précautions.

A la lumière de ces faits, n'est-il pas vraiment scandaleux que notre pays tolère comme il le fait, pour les toutes jeunes filles, les femmes mariées et les mères de famille, une forme de travail qui équivaut à un sabotage déguisé de la nation, et de constater la désinvolture avec laquelle en certains milieux responsables on se désintéresse des répercussions morales de nos activités de guerre ?

Nous n'ignorons pas que l'organisation de la vie industrielle peut devenir plus compliquée du fait de mesures restrictives sur l'emploi de la main-d'œuvre féminine et du travail de nuit, mais pas plus que du fait de cent autres mesures imposées par le gouvernement dans les domaines technique et financier; les experts en rationalisation ne manquent pas. Que nos chefs d'industrie, stimulés par nos dirigeants politiques, se convainquent profondément de leurs responsabilités sociales et ils sauront, dans le domaine de l'organisation du travail comme dans les autres, trouver les formules qui, tout en maintenant l'efficacité de l'effort de guerre, assurent la protection du capital humain du pays.

Le travail des femmes en usine comporte des répercussions beaucoup plus graves, quand il s'agit de mères de famille, chargées d'enfants. Pourquoi là-dessus ne pas s'en tenir à l'attitude adoptée l'automne dernier par les plus hautes autorités de l'armée relativement à l'enrôlement des femmes dans les services auxiliaires de l'armée, à savoir qu'on n'y accepterait pas la mère de filles âgées

de moins de dix-huit ans ou de garçons âgés de moins de seize ans? Elle est sensée et respectueuse des valeurs familiales.

Pour parer aux inconvénients du travail des mères, d'aucuns proposent l'organisation sur une vaste échelle de garderies auxquelles les enfants seraient confiés durant l'absence maternelle. Ce n'est que lorsque la production industrielle de guerre exigera d'une façon indiscutable le travail en usine des mères de famille (nous croyons ce jour encore éloigné), qu'il faudra faire appel à la solution généralisée des garderies. Leur multiplication indue risquerait de faire une espèce de mauvaise propagande en faveur de la désertion des foyers.

Or, en fait, un grand nombre de mères travaillent déjà à la production de guerre. Telle usine ne compte pas moins de 1,700 femmes mariées. Une première solution serait que les familles bénévoles, après enquête faite, acceptent la garde des enfants pendant les heures de travail des mères. Après quoi il faudra sans doute recourir aux garderies.

Reste à en surveiller de près l'organisation. On ne saurait accepter tel plan d'origine étrangère, d'ailleurs heureusement mis à l'écart dans notre province, selon lequel ces garderies abriteraient de quarante à soixante enfants jusqu'à l'âge de six ans, sans tenir aucun compte de la langue ou de la religion des parents.

Nos œuvres sociales se doivent d'étudier avec soin le problème des garderies et de faire des suggestions appropriées à l'autorité compétente qui, à son tour, pour assurer l'intégration harmonieuse de cette nouvelle institution dans notre vie sociale, devrait confier à ces mêmes organismes l'application de son programme.

(*Relations*, mars 1942.)

Pour un meilleur rendement

Les déclarations récentes, largement commentées par la presse, de M. Philip-S. Fisher au Congrès du Service social à Montréal, de M. Coldwell, chef du parti C. C. F., à la Chambre des Communes et surtout l'intervention solennelle et unanime de l'Assemblée législative du Québec, au sujet du travail féminin dans les usines de guerre, ont définitivement alerté l'opinion publique qui s'inquiète et se demande si l'on fera quelque chose pour enrayer les désastreuses conséquences de la situation décrite.

Il existe d'abord une anomalie qu'il serait intolérable de laisser continuer: l'inutilisation à travers le pays de milliers de travailleurs d'âge non militaire, aptes au travail et désireux de donner eux aussi leur effort de guerre. Selon le témoignage récent de M. Alfred Charpentier, bien placé pour le savoir en sa qualité de président d'une importante confédération de travailleurs, 6,000 hommes à Montréal seulement et 2,500 à Québec étaient encore enregistrés comme chômeurs¹. Il faut dénoncer le scandaleux paradoxe de réserves humaines inutilisées dans un pays réclamant un effort total de guerre. Il faut calmer le zèle intempestif de recruteurs acharnés de main-d'œuvre féminine, pour qui l'effort de guerre semble consister à bousculer personnes et institutions sociales plutôt qu'à mettre en œuvre les puissances productrices de la nation.

Quand on aura avisé à l'utilisation complète des travailleurs disponibles, on pourra procéder à un embauchage plus étendu de la main-d'œuvre féminine, en se conformant scrupuleusement à l'ordre prévu et exposé au Congrès du Service social par M. Paul Goulet, directeur conjoint du Service sélectif national: d'abord les filles,

1. On trouvera cet article de M. Charpentier à la page 16.

puis les femmes mariées sans enfants, et en dernier lieu seulement les mères de famille. C'est alors qu'il faudra, dans le cas des mères surtout, user d'expédients pratiqués déjà avec succès en Angleterre et en Allemagne, comme par exemple celui du travail à temps réduit. Il faudrait surtout améliorer rapidement les conditions générales de travail.

L'article de M. Alfred Charpentier dans la présente livraison de *Relations* décrit une situation qui est une honte pour notre pays et notre province, surtout à un moment où l'on proclame comme but de guerre la création d'un meilleur ordre social. La situation est d'autant plus grave qu'une proportion considérable des ouvrières ont été brusquement soumises à ce régime. On est en train d'amener par là l'épuisement, le rachitisme et la tuberculose.

L'expérience de la vie industrielle dans cette province laisse peu d'espoir que les patrons se disciplinent eux-mêmes. C'est ici la très grave responsabilité des gouvernements, en particulier du gouvernement provincial dont relèvent certains problèmes comme celui du travail de nuit des femmes ou celui de la durée des heures de travail. Nous voulons croire que la ferme attitude qu'il vient de prendre à l'occasion de la résolution du Dr Paquette sur le travail féminin se traduira par des interventions aussi énergiques pour protéger la seule richesse qui vaut en définitive: les valeurs morales et sociales.

On dira peut-être: c'est la guerre. Or, précisément, l'expérience prouve que les exigences de la production de guerre s'accordent avec celles du bon sens et de la morale. Après Dunkerque, l'Angleterre affolée s'abandonna à une véritable orgie de travail. On travailla onze et douze heures par jour et sept jours par semaine. Mais on s'aperçut bientôt que dans l'intérêt même du rendement, il fallait réduire la durée du travail quotidien et assurer

un minimum de jours complets de repos. C'est d'ailleurs le fruit des études très poussées sur le rendement industriel faites pendant et depuis la dernière guerre.

Le 24 mars 1941, le ministre du Travail de Grande-Bretagne adressait aux employeurs un mémoire où l'on relève des phrases comme celle-ci :

« Dans bien des cas et surtout depuis juin 1940, la durée du travail a été excessive, sans avantage pour la production. Bien qu'il n'y ait pas de forme d'application générale, le maximum recommandé en règle générale oscille seulement entre quarante-huit et cinquante-six heures par semaine. Il convient d'étudier avec attention les problèmes spéciaux qui affectent les ouvrières. Chaque ouvrière doit pouvoir faire ses achats à des heures appropriées, sans quoi on enregistre des retards, de l'absentéisme et du mécontentement. En outre, des systèmes de travail à temps réduit présentent souvent des avantages marqués dans le cas de femmes mariées qui ne peuvent consacrer tout leur temps au travail à la fabrique... Certains employeurs ont déjà fait à cet égard des expériences qui ont donné des résultats satisfaisants... »

La Grande-Bretagne a voulu ainsi s'assurer un rendement maximum pour la guerre et conserver son capital humain pour l'après-guerre. Qu'on l'imite.

(*Relations*, mai 1942, p. 114.)

Enquête de la C. T. C. C.

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada poursuit depuis deux mois une enquête sur le travail nocturne des femmes dans la province de Québec, particulièrement à Montréal et dans la région.

Des renseignements sûrs nous apprennent que vingt-cinq à vingt-sept mille femmes et filles travaillent dans nos industries de guerre. Or, près d'une centaine d'usines et de manufactures ont la permission du ministère du Travail de Québec d'utiliser la nuit leur personnel féminin. En effet, l'arrêté ministériel en date du 14 mars 1940 (n° 1257) prévoit l'exemption pour ces industries des prescriptions de la Loi des Établissements industriels relatives au travail de nuit.

Les principales industries où il y a travail féminin sont les suivantes: Aluminium, Amiante, Caoutchouc, Cordages, Énergie électrique, Électricité, Fonderie, Machinerie, Métallurgie, Munitions, Outillage, Papier, Produits chimiques, Sidérurgie, Tabac, Textile-coton, Textile-soie, Tricot, Avionnerie.

Quarante pour cent des établissements en cause fonctionnent sous un régime de trois équipes de huit heures, et quarante pour cent sous un régime de deux équipes de huit, neuf, dix, onze et onze heures et demie selon les cas, la demi-heure ou l'heure du repas non comprise. Le système des deux équipes de dix, onze et onze heures et demie est d'emblée le plus en usage.

En outre, vingt pour cent des usines de guerre n'ont qu'une seule équipe de jour, où la durée réglementaire maximum de dix heures de travail a été prolongée à onze et douze heures, moins le temps du repas. La prolongation des heures de travail date surtout du début de 1941. Certains établissements accordent une pause de dix mi-

notes au milieu de chaque demi-journée de travail et donnent un verre de lait à qui en veut. Les équipes de huit heures bénéficient rarement de ces avantages, réservés surtout à celles dont la durée de travail est plus longue. Cependant, ces adoucissements apportés au régime du travail n'étant pas prévus par la loi, il appert que dans beaucoup d'établissements il n'y a ni pause ni distribution de lait.

D'aucuns disent que le personnel des usines de munitions travaille au ralenti, à cause d'un surplus d'employés ou du manque de main-d'œuvre experte. D'autre part, dans une certaine usine de munitions on a tellement accru les exigences du rendement que beaucoup d'ouvrières, au témoignage de leurs compagnes, restent au travail pendant les pauses et se privent de lait afin d'acquitter leur part de production journalière et d'éviter ainsi d'être suspendues. Qui sait si le même état de choses n'existe pas dans d'autres usines ?

Dans plus de trente établissements, l'équipe de nuit travaille dix, onze et onze heures et demie, le régime de onze heures étant le plus fréquent. On n'y a pas instauré le roulement des trois équipes de huit heures, soit parce que les difficultés techniques n'en permettaient pas l'organisation, soit à cause de l'impossibilité de trouver dans la localité une main-d'œuvre experte assez nombreuse.

La question des heures de travail relève de la juridiction provinciale. D'autre part, le gouvernement fédéral, directement intéressé dans de nombreuses industries de guerre, a émis à ce sujet des directives qui visent à y activer la production en même temps qu'à sauvegarder la santé des travailleurs. L'esprit du décret fédéral C. P. 2865, qui formule ces directives, demande que les changements à effectuer au régime de travail dans les industries de guerre se fassent autant que possible par voie d'entente entre employeurs et employés. Or, comme, dans

la généralité des cas, les employés, surtout les femmes (dans les industries nouvelles particulièrement), ne sont pas groupés en association, l'employeur s'entend seul avec l'inspecteur provincial de la Loi des Établissements industriels. Les employés n'ont qu'à se soumettre au régime convenu entre l'un et l'autre et à geindre en silence si les longues heures de travail les épuisent. Quand, pour la forme, les ouvrières sont consultées, il se trouve habituellement une contremaîtresse zélée pour lever la main en signe d'acquiescement au désir du patron et toutes se croient obligées de suivre.

Dans certaines usines de munitions, les filles seraient même astreintes à porter ou à manipuler des fardeaux trop lourds pour elles. Un contremaître aurait dit qu'un an d'un pareil travail ruine complètement la santé de ces ouvrières. Il est à noter que dans d'autres pays, on a fixé le poids maximum des fardeaux que les travailleuses peuvent être appelées à manipuler.

Dans les industries manufacturières, les accidents arrivent habituellement durant les dernières heures de travail. C'est un fait d'expérience. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il s'en produise davantage quand la durée du travail dépasse la normale. L'épuisement ou l'énervement diminuent alors l'attention ou émoussent la prudence, principales sauvegardes contre les accidents dans les usines de munitions.

Sans doute beaucoup d'accidents — et de terribles parfois — sont-ils attribuables à la légèreté d'ouvrières qui, par exemple, contre tous les conseils de la prudence et en dépit des règlements, trouvent moyen de fumer en cachette. Mais nous n'hésitons pas à affirmer que l'épuisement résultant des heures de travail trop longues en cause bien davantage.

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre fédéral du Travail, a demandé à la C. T. C. C., en mars dernier, quelle attitude, à son avis, le fédéral devrait adopter relativement au travail nocturne des femmes. La situation révélée par notre enquête nous amène à faire les observations suivantes.

D'abord la démarche elle-même du ministre fédéral n'est pas sans intérêt. S'il a cru devoir nous consulter sur ce problème de juridiction provinciale, c'est qu'il n'est pas sûr que la fixation de la durée maximum du travail par les gouvernements provinciaux dans les industries de guerre soit faite de la façon la plus sage, tant au point de vue de la production qu'au point de vue de la santé des employés.

L'Angleterre, l'Australie, les États-Unis et l'Allemagne ont adopté une réglementation très sévère en vue de protéger la santé des travailleuses, particulièrement dans les industries de guerre. Le Congrès américain ne vient-il pas de s'opposer à changer la durée réglementaire des heures de travail déjà établie, soit quarante, quarante-huit, cinquante-cinq ou soixante heures par semaine, suivant les industries, avec maintien du droit au *temps* et *demi* pour les heures supplémentaires ?

Ici, les gouvernements provinciaux n'ont pas réglementé d'une façon uniforme l'utilisation de la main-d'œuvre féminine. Dans certaines provinces, les heures de travail imposées aux ouvrières dans les industries de guerre sont trop longues, surtout dans les établissements industriels à deux équipes seulement, dont celle de nuit comporte une durée de travail plus longue que celle du jour. Telle est la situation dans la province de Québec. D'après des renseignements dignes de foi venus de l'Ontario, nous apprenons que le régime des trois équipes de

huit heures est beaucoup plus généralisé là-bas que dans le Québec et que dans les industries où l'on a dû s'en tenir à deux équipes, celle de nuit ne travaille pas plus de huit heures, moins la demi-heure du lunch.

Il est certes délicat pour le gouvernement fédéral de tracer aux provinces leur ligne de conduite à cet égard. Ne serait-il pas justifié toutefois de leur faire des suggestions précises et des représentations énergiques, s'il y a lieu? Et quand il s'agit d'industries de guerre qui dépendent exclusivement de son contrôle, ne pourrait-il pas réaliser lui-même certaines de ces améliorations, tout comme il a déjà fixé dans ces industries le taux horaire minimum de trente-cinq sous et de vingt-cinq sous pour garçons et filles respectivement âgés de dix-huit ans et plus?

Voici les principales améliorations qui, à notre avis, devraient être introduites. D'abord, autant que possible, le régime des trois équipes qui limite automatiquement la durée du travail. Là où fonctionne un système à deux équipes, il faudrait diminuer et fixer la durée maximum de travail à laquelle chacune pourrait être soumise. De plus, les usines de guerre qui emploient de la main-d'œuvre féminine devraient être tenues d'accorder au milieu de chaque demi-journée de travail une pause et une légère collation. Enfin, dans les usines de munitions où surviennent la nuit tant d'accidents graves à cause de l'inattention et de l'étourderie de jeunes filles, il faudrait pourvoir, grâce au Service sélectif national, à un plus grand embauchage, pour les équipes de nuit, d'hommes d'âge non militaire ou d'hommes jugés inaptes au service militaire.

Enfin, la femme mariée qui a de jeunes enfants ne devrait pas être admise aux usines de guerre, et encore moins dans les équipes de nuit. La tâche primordiale de nos

mères est de bien élever leurs enfants. Il est souverainement important que les épouses qui ont des enfants n'aillent pas risquer de contracter dans les usines de munitions une maladie contagieuse, appelée « cordite », qui s'y développe. Est-il tolérable d'ailleurs que des mères confient leurs enfants à des servantes pendant qu'elles vont travailler dans des usines où elles peuvent compromettre leur santé et celle de leurs enfants ?

Étant donné l'inexistence de syndicats ouvriers dans la très grande majorité des établissements affectés aux travaux de guerre, particulièrement dans les usines de munitions, le gouvernement fédéral devrait adopter les suggestions mentionnées pour les industries qui relèvent directement de lui et faire des recommandations pressantes dans le même sens aux gouvernements provinciaux.

Nos ouvriers et ouvrières dans ces industries, n'étant généralement pas syndiqués, sont sans défense et doivent être protégés. La production de guerre elle-même y est intéressée.

L'intensification de l'effort de guerre, qui depuis un an surtout s'accroît chaque jour, pousse de plus en plus femmes, filles et enfants dans les usines de guerre. La chose est inévitable. Intensifier l'effort de guerre, nous en sommes ! Mais cela doit se faire suivant les dictées du bon sens. Il ne faut pas que cet effort tourne contre nous-mêmes. Il ne faut pas qu'il assassine prématurément nos femmes, nos filles et nos enfants, à cause d'un manque de protection adéquate dans les usines de guerre.

Le surmenage n'a jamais bénéficié à personne. Celui de nos femmes, de nos filles et de nos enfants ne bénéficiera pas non plus au pays. Il faut à tout prix éliminer, là où il existe, le surmenage dans les usines de guerre et surtout dans les usines de munitions. Il faut empêcher

la nouvelle maladie professionnelle qui s'y développe, la « cordite », de multiplier le nombre de ses victimes chez les ouvrières surmenées. Ce sera du coup, croyons-nous, diminuer le trop grand nombre des accidents.

La rumeur veut, comme nous l'avons dit plus haut, que dans beaucoup de grandes industries de guerre l'on ne travaille qu'au ralenti. Serait-ce dû à un personnel trop nombreux, à un manque de matériel, à une administration inefficace ou à une insuffisance de main-d'œuvre experte ? Personne ne peut le dire exactement. Notre effort de guerre, pendant ce temps, n'en souffre-t-il pas ? Des énergies ne sont-elles pas perdues ? Y a-t-il des intéressés qui tirent profit de cette situation ? Pourquoi tant intensifier le travail féminin si d'autre part des énergies ne donnent pas leur plein rendement ?

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada croit que la collaboration très étroite qui existe présentement entre les ministères du Travail fédéral et provinciaux, rendra possible une protection plus adéquate des ouvrières dans les industries de guerre, dans l'intérêt de notre plus grand effort national pour la guerre... et même l'après-guerre.

La C. T. C. C. croit aussi qu'un élément précieux de collaboration serait l'existence, dans ces industries, de plus d'organisation ouvrière sérieuse et responsable au pays. Malheureusement, cette collaboration, un trop grand nombre d'employeurs la dédaignent, pour toutes sortes de raisons, les unes bonnes les autres moins bonnes, particulièrement lorsqu'ils auraient à traiter avec une organisation digne de confiance.

Alfred CHARPENTIER.

(*Relations*, mai 1942.)

Chômage chez les hommes d'âge non militaire

*Perspectives inquiétantes pour les inaptes
au service militaire*

Au mois de février, plusieurs de nos centres syndicaux, notamment Montréal, Québec et les Trois-Rivières, se sont plaints qu'un trop grand nombre d'hommes d'âge non militaire de même qu'un grand nombre de jeunes gens de dix-sept à vingt et un ans étaient éliminés des usines de munitions et que des jeunes filles et nombre de femmes mariées étaient employées à leur place. Des agents recruteurs, a-t-on dit, parcouraient même certains centres ruraux pour obtenir cette main-d'œuvre féminine.

Nos représentants de Québec prétendirent alors que 2,500 hommes y chômaient, que parmi eux se trouvaient nombre de vétérans qui s'étaient vu refuser de l'emploi aux bureaux de placement des usines de munitions.

Voici le printemps venu et cette situation ne s'est guère améliorée. N'a-t-on pas appris ces dernières semaines que 6,000 chômeurs seraient inscrits au bureau de l'assurance-chômage de Montréal; et les demandes d'emploi y seraient chaque jour plus nombreuses que les offres d'emploi ?...

Faut-il attribuer ce chômage persistant chez les hommes d'âge non militaire seulement au fait de l'emploiement des femmes dans les usines de guerre? Non, mais aussi dans une certaine mesure à la venue d'un grand nombre de jeunes réfugiés exercés dans les divers métiers de la mécanique ou de la métallurgie. Ce en quoi les nôtres n'étaient pas préparés en nombre suffisant.

Il semble toutefois que la préférence donnée à l'embauchage féminin soit la principale cause du chômage encore constaté chez les hommes. Deux raisons se conjuguent pour éliminer le plus possible les jeunes gens des

usines de guerre: 1° d'une part, le gouvernement enjoint aux employeurs de remplacer par des femmes leurs jeunes employés qui passent à l'armée; 2° les employeurs ou ceux qui ont la direction de ces usines préfèrent la main-d'œuvre féminine parce qu'elle peut donner une plus grande production dans certains emplois.

Mais en quoi cette situation va-t-elle changer par suite des nouvelles mesures d'urgence mises en vigueur le 23 mars dernier? Le gouvernement veut enrôler 200,000 soldats de plus et augmenter de 100,000 le personnel dans les usines de munitions. Pour satisfaire ce double besoin, il a décrété le service sélectif national en vertu duquel tout homme de dix-sept à quarante-cinq ans est, de quelque façon, considéré apte au service militaire, et en vertu duquel l'accès des femmes dans les industries va être rendu encore plus facile, particulièrement à une multitude d'emplois dans environ une trentaine d'industries dites « réservées ».

A première vue il semble bien que l'enrôlement de 200,000 hommes de plus dans l'armée va permettre à l'industrie en général de résorber ce qui reste de chômeurs au pays sans compter, dira-t-on, qu'une partie de ces derniers trouveront à se placer dans les usines de munitions, bien que les femmes y soient actuellement employées à environ cinquante pour cent du personnel. Proportion d'employés féminins que le service sélectif national tendra peut-être à accroître.

Faut-il toutefois présumer absolument que l'exécution de ce programme fera disparaître toute trace de chômage? Qu'arrivera-t-il des milliers de jeunes d'âge militaire employés dans des emplois réservés, qui ne sont pas physiquement aptes à servir dans l'armée, bien que présumés tels, et qui seront mis à pied pour les induire à s'enrôler et dont la position sera donnée à des femmes? Qu'arrivera-t-il de ceux qui, ayant subi leur examen médical, sont

trouvés inaptes à servir dans l'armée ? Pourront-ils ravoir leurs positions prises par des filles ?... Pourront-ils, d'autre part, chercher de l'emploi dans les industries où le travail est trop dur pour eux ?... Ils devront s'imposer une période de réadaptation professionnelle avant d'occuper une autre position, soit parmi les emplois « réservés » ou dans les industries essentielles à la poursuite de la guerre pouvant convenir à leurs forces.

Ce qui arrivera à des milliers de jeunes gens risquera de se produire aussi parmi les hommes plus âgés, de vingt-trois à quarante-cinq ans, dont bon nombre pourraient se voir forcés, pour diverses raisons, de quitter leurs emplois dit « réservés », qui seront aussitôt pris la plupart du temps par des filles.

Mais, dira-t-on, ces positions ne cesseront pas d'être également ouvertes aux hommes inaptes au service militaire dans les âges de dix-sept à quarante-cinq ans ? Oui, mais comment ces hommes établiront-ils leur inaptitude ? Seul l'examen médical militaire pourra le démontrer. Cependant, ces hommes, trop âgés pour être conscrits tout comme pour s'enrôler dans le service actif, n'auront pas l'occasion de subir tel examen pour obtenir leur certificat de licenciement, et devront battre les chemins. Des énergies humaines seront perdues, ce qui ne doit pas être dans la présente guerre totale. Par contre, l'on devra tirer davantage sur la main-d'œuvre féminine. Le désordre accru du travail féminin ne pourra que s'aggraver encore.

Pour éviter le pire, pour stabiliser l'emploi des *inaptes*, pour faciliter l'efficacité du fonctionnement du service sélectif national, ne serait-il pas à propos de soumettre à l'examen médical tous les hommes de dix-sept à quarante-cinq ans ? Nous posons la question.

Alfred CHARPENTIER.

(*Le Travail et la Vie syndicale*, avril 1942.)

Intervention de la Société médicale de Saint-Sauveur

Le 11 mai 1942, la Société médicale de Saint-Sauveur, réunie en assemblée régulière, sous la présidence du Dr J.-E. Verrault, a adopté à l'unanimité la résolution qui suit :

Exerçant notre profession parmi les ouvriers, nous, médecins du quartier Saint-Sauveur de la ville de Québec, avons eu l'occasion de faire les constatations suivantes :

1° Nous voyons à nos bureaux beaucoup plus de jeunes filles qu'autrefois ;

2° Ces clientes sont presque toutes des ouvrières des usines de guerre ;

3° La plupart nous consultent pour des maladies provenant de travail au-dessus de leurs forces, de travail dans de mauvaises conditions, ou de travail nocturne ;

4° A quelques-unes, nous devons ordonner l'entrée dans un sanatorium, à d'autres un repos prolongé, à un grand nombre un arrêt de travail définitif, à celles qui peuvent reprendre leur travail, l'exigence de l'amélioration des conditions dudit travail ;

5° Nous devons ajouter que certaines maladies ou états physiologiques particuliers, tels que maladies vénériennes et grossesses, semblent être le lot de plusieurs patients nous venant des arsenaux.

En raison des constatations susmentionnées et conscients de notre responsabilité envers la société, justement alarmés par le problème que pose la présence des femmes dans les usines de guerre, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, nous croyons devoir faire aux autorités compétentes les recommandations suivantes :

1° Que l'on n'emploie les femmes dans les usines que dans la mesure où l'on aura épuisé toute main-d'œuvre masculine.

2° Que l'on entoure la femme qui devra travailler de toutes les précautions de nature à lui conserver sa santé physique et morale.

3° Que l'on proscrive, tel que cela s'est fait dans d'autres pays belligérants, notamment l'Angleterre, l'Australie et l'Allemagne, tout travail nocturne pour les femmes.

Et après avoir cité deux paragraphes de l'article de Relations, reproduit plus haut, la résolution conclut :

Le capital humain et sa seule source, la famille, doivent donc être protégés. Nous désirons la victoire, c'est entendu, mais il ne faut pas tenter de l'obtenir en installant dans le monde un plus grand désordre que celui qui y règne actuellement.

Notre expérience nous a fait voir les conséquences graves du travail féminin tel que pratiqué aujourd'hui; il est de notre devoir de le dire publiquement afin que les autorités compétentes en soient saisies. Il restera à ces dernières, chargées de la protection physique et morale de la population, de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'âme du foyer canadien.

Attitude de l'Assemblée législative

On trouvera dans l'article suivant le texte de la motion adoptée par la législature de Québec.

Revue des faits et conclusions

I. — LÉGISLATION

Dans une déclaration, à la Chambre des Communes, le 24 mars dernier, le premier ministre King, en annonçant les nouvelles mesures qu'il allait prendre pour intensifier l'effort de guerre du Canada, disait: « La série des mesures destinées à attirer les femmes vers l'industrie constitue la principale initiative prise aux termes de ce programme d'accroissement des réserves d'effectifs humains en temps de guerre. »

Parmi ces mesures, signalons:

1° Des campagnes de recrutement, organisées et vulgarisées en vue d'attirer les femmes vers les occupations nécessaires;

2° L'établissement d'organismes appropriés pour interroger, conseiller et diriger les femmes qui désirent un emploi;

3° L'établissement de services de placement et d'orientation, spécialisés dans la main-d'œuvre féminine;

4° L'avance des frais de transport, au besoin, afin de permettre le déplacement jusqu'à l'endroit où le travail est disponible;

5° L'établissement d'hôtelleries ou de moyens satisfaisants de logement;

6° L'établissement de pouponnières ou d'autres services, en vue du soin des enfants.

7° L'établissement, au besoin, de services médicaux et de moyens de divertissement;

8° L'établissement d'un programme de formation, spécialement adapté aux femmes, tant dans l'industrie que directement sous l'égide de l'État;

9° Les appels et la pression auprès des patrons peu enclins à embaucher la main-d'œuvre féminine;

10° La modification des restrictions visant l'emploi des femmes, et surtout des femmes mariées, dans les institutions et aussi dans le service de l'État.

L'application progressive de ce programme va modifier chez nous, plus qu'ailleurs, nos mœurs sociales et familiales. Sans doute, depuis vingt-cinq ans, dans la province, le nombre augmente sans cesse des femmes qui travaillent hors du foyer. Mais cette main-d'œuvre féminine était employée généralement à des travaux *faits pour des femmes*.

Et cette situation de fait n'avait pas encore complètement modifié chez nous la vieille mentalité qui conçoit comme une situation normale que la femme travaille à la maison. Par mesure de guerre, on veut de plus en plus utiliser la main-d'œuvre féminine, et l'employer à des travaux que l'on considérait jusqu'à présent comme réservés aux hommes. Cette évolution dans nos mœurs provoque des inquiétudes chez les sociologues de différents milieux.

II. — RÉACTIONS

Milieux anglais. — Le président de la *Society for the Protection of Women and Children* de Montréal, M. Havelock Wheatley, déclarait à une récente assemblée de cette société qu'un bon nombre d'enfants dont on a eu à s'occuper ont été gravement « négligés; et leur état est tel que la conduite de leurs mères ne peut se qualifier autrement que de négligence criminelle envers ces souffrances mentales et morales ».

« M. Wheatley note que dans la plupart des cas (nous traduisons de la *Gazette*) il s'agit des enfants d'hommes éloignés de leur foyer, en service de guerre, dont les mères, à qui manque la société de leurs maris, ont cherché une diversion dans le cinéma, les salles de danse et, trop fréquemment, dans les liaisons avec d'autres hommes. »

Un journal anglais écrivait récemment: « L'augmentation de la criminalité juvénile directement attribuable à la guerre alarme les agents sociaux de Montréal.

« Les écoles rapportent dans les districts où sont des usines de guerre un nombre croissant de *latchkey scholars*, c'est-à-dire d'écoliers qui viennent à l'école avec la clef pendue au cou parce que la mère est à l'usine et que le père est à la guerre.

« Le principal d'une école dit que ce serait mi-mal si on était sûr que les enfants vont à l'école, mais ils n'y viennent point la moitié du temps et nous ne sommes pas sûrs qu'ils aient les repas qui leur conviennent. Nous n'avons pas de moyen de le vérifier... »

A Toronto, l'année dernière (cf. (Émile Benoist, *le Devoir*, 12 mars 1942), M. McCulley, principal de *Pickering Market*, maison d'enseignement bien connue, déclarait que les délits juvéniles avaient augmenté de 100% en un an à Toronto.

Milieux canadiens-français. — Dans les milieux canadiens-français le travail des femmes suscite des appréhensions non moins motivées.

Tout dernièrement, M. Albiny Paquette, député de Labelle, a inscrit au feuillet des séances de l'Assemblée législative de Québec la motion suivante:

« Attendu que le gouvernement fédéral a décidé d'utiliser de plus en plus la main-d'œuvre féminine pour intensifier l'effort de guerre canadien;

« Attendu que la propagande fédérale a pour but de diriger vers les usines de munitions des milliers de femmes mariées et de jeunes filles;

« Attendu que le travail des femmes mariées présente de sérieux inconvénients;

« Attendu que la désorganisation des foyers par l'absence des mères aura une pénible répercussion sur la santé morale et physique des enfants;

« Attendu qu'il est du devoir de tout gouvernement de veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la cellule sociale, base de notre société :

« Cette Chambre prie instamment le gouvernement fédéral du Canada de ne pas intensifier le recrutement féminin au delà de la limite permise par les nécessités familiales, et surtout, de ne rien faire qui soit de nature à détruire l'âme du foyer canadien ¹. »

M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, adressait récemment au premier ministre du Canada, ainsi qu'à plusieurs de ses ministres, une lettre où il dit : « Il est avéré, quoique cela ne soit pas rendu public, qu'un grand nombre de jeunes filles travaillant dans les usines de guerre y sont estropiées. Nous estimons qu'il serait dans l'intérêt général... d'employer préférablement un plus grand nombre d'hommes d'âge non militaire. Ces derniers, étant plus rassis, seraient plus attentifs à leur travail, plus prudents et les accidents seraient moins nombreux. »

III. — ATTITUDE DES LIGUES

Quelle doit être l'attitude de nos Ligues devant ce très grave problème ?

1° *Il faut s'en occuper.* — « La Ligue du Sacré-Cœur a pour but de maintenir et de propager l'esprit chrétien dans la famille et la paroisse. » (Const., art. 2.) Les déclarations citées plus haut montrent à l'évidence que le travail des femmes et surtout des mères de famille bouleverse l'organisation du foyer tel que l'ont constitué nos traditions chrétiennes; le travail des femmes compromet la santé morale et physique de nos foyers. Pour toutes ces raisons, la Ligue doit s'occuper du problème.

1. Cette motion a été adoptée à l'unanimité, après un vigoureux discours de son proposeur. (Note des Éditeurs.)

2° *Protéger la famille.* — Comme tout autre citoyen, nos ligueurs fournissent leur large part de sacrifices dans l'effort de guerre du pays. Et nous faisons la guerre, on nous l'a dit, pour défendre la chrétienté. Le bon sens exige que nous commençons par défendre cette chrétienté chez nous en protégeant l'institution chrétienne à la base de la chrétienté: la famille chrétienne.

Quel doit être le programme de nos Ligues ?

1° D'abord, dans l'actuelle confusion non seulement des faits mais aussi des idées, gardons des notions justes sur le problème du travail des femmes. S'il est nécessaire pour éviter un plus grand mal, il reste un mal.

2° Il ne faut pas se laisser fasciner par l'appât de l'argent que la femme peut gagner pour la maison en sacrifiant les intérêts moraux du foyer.

3° Ne consentir à laisser travailler ses grandes filles et sa femme dans les industries que lorsqu'on y est contraint par la nécessité.

4° Se rendre compte des conditions hygiéniques et morales du milieu où les femmes travaillent. Si elles sont mauvaises, faire toutes les démarches, prendre tous les moyens possibles pour améliorer la situation.

5° Exiger que chaque usine de guerre ait un service social industriel.

IV. — ÉTAT ACTUEL

Il y a actuellement dans la province de Québec 70,000 femmes et jeunes filles travaillant dans les usines, dont 27,000 dans les usines de guerre. Une seule de ces usines emploie 1,700 femmes mariées.

Les principales industries qui emploient la main-d'œuvre féminine sont: l'aluminium, l'amiante, le caoutchouc, les cordages, l'énergie électrique, la fonderie, la machinerie, la métallurgie, les munitions, l'outillage, le papier, les produits chimiques, le tabac, le textile (coton)...

Conditions matérielles du milieu de travail:

Quarante pour cent des industries en cause fonctionnent à trois équipes de huit heures. Quarante pour cent à deux équipes de huit, neuf, dix et onze heures, la demi-heure ou l'heure du repas non comprise. Le système des deux équipes *de dix à onze heures* de travail est le plus en usage.

Vingt pour cent des usines de guerre n'ont qu'une équipe de jour de onze et douze heures de travail, moins le temps du repas. Certains établissements coupent les heures de travail par un quart d'heure de pause pendant lequel on sert un verre de lait. Mais ces adoucissements, n'étant pas prévus par la loi, sont loin d'être généralisés. Et même là où ils existent, beaucoup d'ouvrières restent au travail pendant la pause afin d'acquitter leur part de production journalière et éviter ainsi d'être suspendues.

Dans plus de trente établissements, l'équipe de nuit travaille dix, onze et douze heures, le régime de onze heures étant le plus fréquent.

V. — CONSÉQUENCES

Accidents. — L'épuisement ou l'énervement causés par des heures de travail trop prolongées diminuent l'attention et la prudence et amènent les accidents. L'on a remarqué que ces accidents sont plus nombreux là où la durée du travail dépasse la normale.

« La santé d'un grand nombre de travailleuses en souffre déjà et nous entrevoyons l'anémie et la tuberculose préparer ses ravages dans leurs rangs. »

Ce témoignage a été donné en plein parlement de Québec, par le docteur Albiny Paquette, député de La-belle.

Un contremaître d'usine aurait déclaré qu'un an de pareil régime de travail suffit à ruiner complètement la santé des ouvrières.

Conséquence sur la famille. — « Une seule école rapportait que dix pour cent de tous ses élèves sont de

familles où la mère travaille plein temps. Quelques-uns de ceux-ci reçoivent des soins suffisants de grands-parents ou de tantes. Mais un bon nombre ne reçoivent aucune surveillance adulte. Des bambins de douze ans ont souvent à surveiller de plus petits qu'eux ou à se débrouiller tout fin seuls dans un foyer vide. Quelquefois ils doivent eux-mêmes voir à leurs repas — on a rapporté le cas d'un enfant qui avait pour tout dîner un morceau de *porridge* (bouillie de gruau) froid qu'il avait apporté à l'école dans un morceau de papier. » (*Le Devoir*, 9 mai 1942.)

« Croit-on que, la guerre terminée, les foyers se reconstitueront avec le même admirable esprit qu'autrefois ? Est-ce que l'émancipation, corollaire inévitable de la liberté du temps de guerre, ne conduira pas à la destruction de l'âme familiale ? » demandait à la Chambre le député de Labelle. (*Le Devoir*, 7 mai 1942.)

Si, pour gagner la guerre, nous avons chez nous détruit la famille, la victoire elle-même sera une désastreuse défaite.

VI. — REQUÊTE

Pour éveiller l'attention de nos hommes publics sur ce très grave problème, la Direction générale des Liges a envoyé récemment la requête suivante, aux premiers ministres King et Godbout et à tous les ministres canadiens-français d'Ottawa et de Québec :

1° *Attendu que le Canada, dans la présente guerre, combat pour la défense des institutions chrétiennes de la société;*

2° *Attendu que la famille, telle qu'organisée par la morale et les traditions chrétiennes, est la base de cette société et que la désorganisation de la famille, pendant la guerre, compromettrait la victoire elle-même des forces alliées;*

3° *Attendu que des enquêtes faites dans différents milieux ont révélé les très graves inconvénients physiques et moraux du travail de nuit pour les femmes et les jeunes filles dans les industries;*

4° *Attendu que des informations dignes de foi révèlent qu'il y a encore, au Canada, des milliers d'hommes valides inemployés;*

5° *Attendu que la Ligue du Sacré-Cœur a pour but de défendre les valeurs spirituelles et temporelles de la famille;*

La Fédération des Ligues du Sacré-Cœur, qui compte plus de 340,000 hommes dont la plupart sont pères de famille, demande :

1° *que l'on utilise d'abord toute la main-d'œuvre masculine disponible avant d'employer les femmes dans les industries;*

2° *que dans le travail confié aux femmes, on tienne compte de leurs forces physiques, de leur âge, de leur rôle de mère actuel ou futur;*

3° *que pour le travail de nuit on n'accepte les femmes que dans les cas d'extrême nécessité et jamais les mères de famille;*

4° *que les mères d'enfants en bas âge ne soient admises à travailler qu'avec une permission expresse des autorités compétentes, soit fédérales ou provinciales, permission qui ne devrait être accordée que dans les cas d'absolue nécessité et à condition d'organiser au préalable des garderies sauvegardant le caractère religieux et ethnique des enfants;*

5° *que dans les industries, les autorités compétentes interviennent dans la mesure des pouvoirs dont elles disposent pour protéger par des mesures efficaces : la réglementation des heures de travail, service social, etc., la santé morale et physique des travailleurs.*

Cette requête dicte à nos Ligues les points à surveiller, les réclamations à faire.

Philippe BÉLANGER, S. J.

(Bulletin des Ligues du Sacré-Cœur, mai et juin 1942.)

Une lettre émouvante

SIR:

I waited a week expecting some comment on the pitiful picture in *The Standard* of May 9th of a little child crying for her mother who works in a munition plant, but picture the dismay in that child's heart when she finds that Mummy will not be home any day while the war lasts. I know that mothers of children will be the last to be used, but why mothers should be needed is not plain as there seems to be plenty of women everywhere. Mothers should not be employed unless their husbands are sick or dead, the children are their first care and nurseries, no matter how expensively got up or how well trained the staff, will not take a mother's place, which children need first and always. Mothers bring the children into the world and it is their work to look after them. Another consideration when married women are employed — leaving delicacy aside — where will the generations of the future come from? Certainly not from the working woman as not many are willing or capable of going through the long painful months of pregnancy to bring children into the world, and still go to work every day. People who have experienced this will agree, I'm sure, that it is a full time job to rear children to be good citizens, so you can expect birth control to be practised, especially among the young married people, as the money is more plentiful. They argue: « Why have children to be reared by nurseries? » If the powers that be have the future of the country at heart, and since there is no legal control over the birth of children, the idea should be to make the home life more attractive for young married people. Do not employ married women anywhere, give the men folks more pay and better and cheaper homes to live in. Get rid of the big Apartment

blocks where no children are wanted. Keep the mother at home to mind her babies and young children — we will have the natural life again and later an enemy will think twice before attacking a country full of young healthy ambitious people ready to meet them. I have reared a large family now grown up and I think I am

EXPERIENCED.

(*The Standard*, May 30, 1942.)

Québec et Ontario

A la Chambre des Communes, le 1^{er} juin, le député de Québec-Montmorency indiquait au ministre des Munitions la différence des régimes en vigueur dans la province de Québec et dans la province de l'Ontario. Nous donnons le texte de sa question et de la réponse de M. Howe d'après les Débats, vol. LXXX, n^o 76, p. 3260 :

M. LACROIX (Québec-Montmorency). — 1^o Est-ce l'intention du gouvernement de supprimer complètement dans les usines de guerre du Québec le régime de deux équipes par jour pour l'utilisation de main-d'œuvre féminine et assurer son remplacement par trois équipes de huit heures telles que généralisées dans Ontario ?

2^o Dans le cas d'affirmative, quand a-t-on l'intention d'adopter cette mesure ?

L'HON. M. HOWE. — Je me permettrai de répondre de vive voix. Le gouvernement a pour principe d'établir trois équipes de huit heures chaque fois qu'il pense pouvoir ainsi favoriser la production. Cependant, le manque de personnel dirigeant, la rareté des ouvriers et le temps requis pour remettre les machines à point imposent parfois des exceptions.

Intervention de la J. O. C. et de la L. O. C.

Le Devoir du 6 juin publiait les lettres adressées par la J. O. C. et la L. O. C., les 19 et 20 mai, au ministre du Travail provincial et la réponse de l'honorable M. Rochette.

A ces deux organisations qui attiraient son attention sur le travail féminin, particulièrement le travail de nuit, et lui en signalaient les graves inconvénients, M. Rochette répondit que son ministère poursuivait actuellement une enquête sur ce sujet.

« Nous savons comment le travail de nuit est dommageable à la santé non seulement des hommes mais surtout des femmes dont la résistance physique est moindre. Nous savons également combien les jeunes filles, en raison des promiscuités inévitables, sont exposées au point de vue moral.

« Le ministère du Travail a commencé déjà une enquête sur tous les établissements où il se fait du travail de nuit. Nous voulons nous rendre compte de l'étendue précise du mal que nous déplorons tous. Nous entendons, pourvu que la chose soit réellement dans les limites de nos pouvoirs juridictionnels, réduire dans toute la mesure du possible le travail de nuit, obliger à des pauses ou périodes de repos à toutes les deux heures.

« Il sera nécessaire, cela va de soi, d'obtenir la collaboration du gouvernement fédéral d'Ottawa, particulièrement du ministère des Munitions et des Approvisionnements. Le mal que vous constatez existe en Ontario et ailleurs. Nous sommes à établir des standards qui seront applicables partout. »

Dans un nouvel article où il commentait l'intervention des mouvements d'Action catholique (10 juin 1942), M. Omer Héroux citait les chiffres suivants donnés la veille à la Chambre des Communes par un député mont-réa¹ais, M. Brooke Claxton: « A Montréal, et dans un seul établissement, on dit qu'il y a 1,717 femmes mariées avec enfants. Dans un autre, on dit que, sur les 2,500 employés, 25% sont des femmes mariées, tandis que dans un troisième, sur les 1,300 employés, 27% sont des femmes mariées. »

Quant aux conséquences: « D'abord, remarque M. Claxton, ceci conduit à la mauvaise alimentation et déjà dans la province d'Ontario on rapporte une inquiétante augmentation de la mortalité infantile. Ceci conduit au vagabondage scolaire et à une très considérable augmentation de la criminalité juvénile, augmentation que l'on estime atteindre cinquante pour cent chez les enfants de huit à douze ans. »

Mise en garde de l'épiscopat

La Lettre collective que les évêques du Canada ont publiée le 31 mai dernier contient les lignes suivantes:

« Faut-il aussi exprimer l'inquiétude que Nous causent les mesures destinées à attirer les femmes, et les mères surtout, hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu séantes à leur sexe? Sa Sainteté le Pape Pie XII le rappelait récemment, « c'est dans les liens de la famille que reposent la force et la gloire d'une nation, une nation ne peut subsister avec des familles disloquées ». Il est grandement à craindre que la dislocation de nos familles ne désaxe aussi toute la vie sociale de notre pays. »

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* R. P. Adélarde Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse.* Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.* R. P. Adélarde Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.* Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.* Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.* Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.* R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.* Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.* PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.* S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche* XXX
198. *Pour nos enfants* Sœur Marie Hadelin, etc.
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.* Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.* E. Mercier et G. Ladouceur
- 202-203. *L'Apostolat laïque.* R. P. Archambault, S. J.
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie socialiste.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchevique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.* Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».* S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélarde Dugré, S. J.
213. *L'Etat et la morale publique.* Léo Pelland
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.* R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.* R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la paix.* E. S. P.
222. *La Famille.* R. P. C. Rutché, C. S. Sp.
- 223-224. *Le Plan quinquennal.* Entente Internationale
225. *La Profession agricole.* Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.* R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.* Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.* E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire.* E. Poirier et W. Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.* E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.* Abbé Édouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».* Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Église et la C. C. F.* Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital.* Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.* R. P. Archambault, S. J.
256. *L'Organisation corporative.* Eugène Duthoit
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.* Ligue de la Classocratie
260. *Le Scoutisme.* R. P. Oscar Bélanger, S. J.
261. *L'Apôtre laïque.* R. P. Thomas Pinal, C. SS. R.
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».* S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.* R. P. Archambault, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

268. *L'Ordre corporatif.*
A. Muller, S. J., et E. Duthoit
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
271. *Caisse populaires et rédemption sociale.* Cardinal Villeneuve, C. Vaillancourt et E. Poirier
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.* Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.* R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.* P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.* Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.* R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.* Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.* Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.* Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.* R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.* P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum ».* S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.* P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.* R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.* P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.* Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.* Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.* Mgr Wilfrid Lebon
- 301-302. *Le Comité paroissial.* R. P. Archambault, S. J.
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.* Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreau
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maximilien Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».* S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.* Paul-Henri Guimont
314. *Notre redressement économique.* R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.* S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.* R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Education nationale.* Abbé Paul-Emile Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints.* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste (Allocutions et lettres).* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau (Allocutions et lettres).* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* M. Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *La Sainteté le Pape Pie XII (Lettre pastorale collective et manifeste).* Nos Evêques
341. *Providence divine (Allocutions et lettres).* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.